



Visa et casier judiciaire pour voyage à l'étranger

Par Visiteur

Bonjour,

je vais passer en CRPC la semaine prochaine pour conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique (0,76 mg par litre d'air expiré). Je vais donc désormais avoir un casier judiciaire à moins que nous n'arrivions à négocier cela.

Ma question: je vais être amené à voyager aux USA, SINGAPOUR, CHINE dans ces prochains mois. Est-ce qu'un casier judiciaire vierge est nécessaire pour l'obtention d'un VISA pour ces pays? Si oui, est-ce que cela va m'empêcher de m'y rendre?

D'avance merci pour votre aide.

CDImt

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Avant toute chose, demandez à ce que votre condamnation ne figure pas aux bulletins n°2 et 3.

Effectivement pour les trois pays un visa est nécessaire. Mais à ma connaissance seuls les États-Unis demandent un extrait du casier judiciaire.

Le fait que votre casier judiciaire ne soit pas vierge peut faire obstacle à l'obtention du visa (pour les Etats Unis).

Cordialement